

Procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du jeudi 26 février 2026 à 18h30.

Convocation du 19 février 2026.

Ordre du jour

- Approbation du PV de la réunion du 13 janvier.
- Vote du compte administratif 2025.
- Approbation du compte de gestion 2025.
- Affectation du résultat de l'année 2025.
- Délibération emploi saisonnier.
- Délibération personnel administratif : heures complémentaires et avancement de grade.
- Permanences au bureau des élections municipales.
- Travaux école, remplacement chaudière fioul (demande étude pompe à chaleur).
- Devis travaux voirie et PATA.
- Questions diverses.

Présents : Mmes Sorin Martine, Boucaud Martine, Fontaine Nathalie, Guille Florence, Lamothe Micheline, MM. Boissard Vivien, Chaignier Nicolas, Belaud Bernard, Roy Didier, Brochon François, Ovide Bruno, Chérat Patrick.

Absents excusés : MM. Noël Régis, Camus Thierry, Bret Wilfried avec pouvoir pour Mme Guille.

Secrétaire de séance : Mme Guille Florence.

Président de séance : M. Chérat Patrick.

Ouverture de séance à 18h30.

Après lecture du procès-verbal de la réunion du 13 janvier, approbation à l'unanimité des membres présents.

Présentation et vote du compte administratif 2025.

COMPTE ADMINISTRATIF 2025		
INVESTISSEMENT		
DEPENSES	Prévu	390 724,40
	Réalisé	164 071,28
	Reste à réaliser	128 029,21
RECETTES	Prévu	390 724,40
	Réalisé	185 477,63
	Reste à réaliser	0,00
FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	Prévu	1 224 544,88
	Réalisé	619 162,48
	Reste à réaliser	0,00
RECETTES	Prévu	1 224 544,88
	Réalisé	1 293 143,38
	Reste à réaliser	0,00

Investissement **21 406,35** **Fonctionnement** **673 980,90** **Résultat global** **695 387,25**

Le Conseil Municipal vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Approbation du compte de gestion 2025.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer. Les comptes de gestion dressés pour 2025 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de la part du Conseil Municipal.

Affectation du résultat.

Après avoir approuvé le 26 février 2026 les comptes administratifs pour 2025 et considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, il faut statuer sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

un excédent de fonctionnement de : 61 346,02 €
un excédent reporté de : 612 634,88 €
soit un excédent cumulé de la section de fonctionnement : 673 980,90 €
un excédent cumulé d'investissement de : 21 406,35 €
un déficit des restes à réaliser : 102 302,21 €
soit un besoin de financement de : 80 895,86 €

Décide, sur proposition du Maire, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31 décembre 2025 :

EXCEDENT 673 980,90 €
Affectation complémentaire en réserve (1068) : 80 895,86 €
Résultat reporté en fonctionnement (002) : 673 980,90 €
Résultat de l'investissement reporté (001) : 21 406,35 €

Emploi saisonnier.

Chaque année, nous recrutons une personne pour l'entretien paysager sur le territoire de la commune en renfort aux employés techniques. M. Doublet Thierry s'est porté candidat pour occuper ce poste. Le Conseil délibère et décide d'employer M. Doublet à compter du 1^{er} avril 2026 pour une durée de 7 mois, soit jusqu'au 31 octobre 2026. La durée hebdomadaire sera de 24 heures sur 3 jours les mardis, mercredis et jeudis.

Personnel administratif : avancement de grade, heures complémentaires.

M. le Maire rappelle à l'assemblée, de la possibilité pour l'agent Mme Rigon Alice occupant le poste d'Adjoint Administratif à temps non complet 20/35^{ème} de bénéficier d'un avancement de grade au titre de l'ancienneté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable à la proposition du Maire à savoir :

La fermeture d'un poste d'Adjoint Administratif à temps non complet 20/35^{ème} et la création d'un poste d'Adjoint Administratif Principale de 2^{ème} classe à temps non complet 20/35^{ème}.

A compter du 6 mars 2026, le tableau des effectifs sera modifié comme suit :

<i>Cadre d'emplois</i>	<i>État</i>	<i>Durée</i>	<i>Date d'effet</i>
Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	pourvu	TNC 14/35 ème	1er juillet 2017
Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	pourvu	TNC 20/35 ème	6 mars 2026
Adjoint Administratif	pourvu	TNC 13/35 ème	1er novembre 2025
Adjoint Technique Principal de 1ère classe	pourvu	TNC 32/35 ème	1er janvier 2025
Adjoint Technique	pourvu	TC	1er février 2020
Adjoint Technique	pourvu	TNC 32/35 ème	1er décembre 2023
Adjoint Technique	pourvu	TNC 7,5/35 ème	1er juillet 2024

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Heures complémentaires pour Mme Rigon Alice.

M. le Maire a constaté que la charge de travail de Mme RIGON nécessite d'avoir du temps supplémentaire pour effectuer sereinement toutes les tâches administratives. Il propose de lui permettre de faire des heures complémentaires afin de pouvoir évaluer les besoins réels avant de modifier son contrat de travail hebdomadaire. Le Conseil Municipal accepte cette solution et charge M. le Maire de suivre cette situation afin d'évaluer au plus juste le temps de travail de Mme RIGON.

Les heures complémentaires seront comptabilisées et payées chaque mois, le temps nécessaire pour connaître les besoins réels d'occupation du poste.

Permanences au bureau des élections municipales.

Le matin du 15 mars de 8h00 à 13h00

M. CHAIGNIER Nicolas, Mme LAMOTHE Micheline, M. OVIDE Bruno, M. CHERAT Patrick.

L'après-midi de 13h00 à 18h00

M. ROY Didier, Mme BOUCAUD Martine, M. BELAUD Bernard, M. CHERAT Patrick.

Travaux école.

A plusieurs reprises, nous avons eu des pannes avec la chaudière fioul de l'école. Il a été constaté chaque fois des problèmes électroniques que nous avons pu résoudre avec le dépanneur, mais aujourd'hui, le problème devient plus grave. Nous n'avons plus la possibilité de réparer, le fabricant de Dietrich n'assurant plus le remplacement des pièces. Cette chaudière avait été installée en 2006.

Avant qu'elle ne tombe complètement en panne, M. le Maire propose d'anticiper pour changer de mode de chauffage, d'abandonner les énergies fossiles pour opter avec une chaudière biomasse ou une pompe à chaleur. La PAC air plus pratique, en été, peut jouer le rôle de climatisation. Toutes ces solutions seront plus écologiques qu'une chaudière au fioul, au gaz ou au charbon. Le Conseil Municipal choisit de demander des études auprès de la maison de l'énergie avant de se prononcer pour ces travaux. Affaire à suivre.

Devis PATA.

Chaque année, le syndicat de la voirie intervient sur les routes communales pour le passage du point à temps automatique. Avant, la commune exécute la pose de l'enrobé à froid en réparation. Un devis estimé a été présenté pour la somme de : 12 457,92 € TTC en prévision pour l'ensemble de la voirie communale. Devis validé par le Conseil.

Questions diverses.

Travaux City Stade et parking mairie

L'entreprise STPA a commencé le terrassement sur le stade. Nous avons dû prévoir un cheminement empierré pour son accès. Dans un même temps, les travaux du parking de la mairie vont se faire.

Concernant notre projet d'agrandissement du Pôle Médical, il a été convenu de faire un accès à partir de la route de Consac pour les travaux. Cette voie communale classée N18 toujours en herbe mérite que nous la préparions en calcaire pour son utilisation.

Un devis a été demandé à l'entreprise STPA. Le matériel étant déjà sur place, ces travaux pourraient se faire en même temps. Il s'agit du décapage de la terre et de son enlèvement, de l'empierrement comprenant une piste pouvant être utilisée comme parking pour le personnel soignant. Ce devis comprend également le cheminement du City Stade qui n'était pas compris dans le devis du projet.

Montant du devis : 31 482,00 € TTC comprenant une surface de 1 100 m². Le terrassement sur 0,35 m avec évacuation de la terre, la fourniture et pose d'un géotextile, la fourniture et mise en œuvre de calcaire 0/63 sur 0,25 m (ou béton concassé), la fourniture et mise en œuvre de calcaire 0,31/5 sur 0,10 m.

Le Conseil Municipal accepte et valide le devis de l'entreprise STPA.

Fin de séance : 20h15

<i>Nom Prénom</i>	<i>Emargement</i>	<i>Nom Prénom</i>	<i>Emargement</i>
Patrick CHERAT		Martine SORIN	
Didier ROY		Thierry CAMUS	Excusé
Micheline LAMOTHE		Nicolas CHAIGNIER	
Wilfried BRET	Excusé pouvoir à Mme GUILLE	Florence GUILLE	
Vivien BOISNARD		Martine BOUCAUD	
Bernard BELAUD		Nathalie FONTAINE	
François BROCHON		Bruno OVIDE	
Régis NOEL	Excusé		